

# Compte-rendu de l'AG du GDSA du 13 février 2016 à OTTERSWILLER

Assistaient pour le Syndicat de Niederbronn-les-bains :

Jean Weber – Francis Blum – Serge Gaulier – Jean-Marie Schaeffer. Bertrand Kiefer

Olivier Schwer ouvre l'AG par un mot de bienvenue et salue tout particulièrement M. Boehm Président du GDSA 68

Dans son introduction, il se montre particulièrement pessimiste en raison

- d'une part de l'augmentation de la mortalité des abeilles  
environnement défavorable, monoculture  
prolifération des agents pathogènes  
un récent rapport pointe les excès de pesticides dans les ruches !!
- d'autre part par la réduction des soutiens financiers des pouvoirs publics.

Concernant la distribution de médicaments 2015 : 18135 colonies ont été traitées hors Maqs et 20881 en incluant le Maqs...

Fin 2015 le GDSA 67 compte 1377 adhérents ( +2%)

## Pour 2016

Les commandes doivent parvenir au plus tard pour le **20.04 au GDSA**

La distribution du Maqs se fera début mai ( date à confirmer)

Le colisage pour les autres médocs se fera à Wangenbourg le **04 juin**

Les récépissés de réception sont à retourner pour le **14 septembre** au GDSA

***Le colisage et la distribution devront se faire par le référent de chaque syndicat sans possibilité de délégation ( le référent seul a une délégation pour le transport des médicaments).***

***Charge à lui de faire signer le récépissé lors de la distribution et le retourner dans les délais au GDSA***

***Pour la commande de médicaments, il faut dorénavant joindre une copie de la déclaration de ruches.***

Déclaration de rucher 2016

Depuis le 01 février il est possible de déclarer hors période règlementaire soit

Par écrit : Cerfa 1399501 à adresser à  
DGAL Déclaration de ruches  
251 rue Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15

Par télédéclaration :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Une discussion est en cours sur l'alternance des médicaments et il est question de supprimer Apivar en 2017 pendant une ou deux années en le remplaçant par Apistan.

Pour 2015, il n'y a pas eu de subvention pour Apivar, et l'avantage commercial, inclus, les années précédentes, dans la ristourne faite aux utilisateurs, n'est pas à lui seul suffisant pour ristourner individuellement ( de nombreux chèques de très faible montant) Il a donc été décidé de l'appliquer directement sur le prix 2016 de apivar.

Les tarifs 2016 sont donc les suivants :

Apivar	21,60
Apiguard	26,40
Apilife	3,18
Apibioxal 35g	13,30
Maqs 4	13,30
Maqs 20	56,86

La cotisation pour **2017** a été fixée à 12 € inchangée.

Dans le cadre de la réactivation du réseau piégeage, 34 pièges pour le frelon asiatique et 16 pièges pour *Athénia tumida* ont été répartis sur le département pour le moment sans résultat positif, alors que 7 nids de frelons asiatiques ont été détruits en Meurthe et Moselle !!

Le GDSA mettra en place un nouveau site Internet qui sera opérationnel pour la commande de médicaments.

Dans le cadre des élections du tiers sortant Messieurs Schwer et Engel sont reconduits à l'unanimité ; M Georges Winterberger ne se représente plus.

M Schwer fait part également des modifications à intervenir concernant l'organisation et la nouvelle gouvernance sanitaire, le détail de l'usine à gaz figurera dans un prochain « Fruits et Abeilles »

L'AG a été suivie par une intervention très intéressante par Monsieur Joseph Hemmerlé sur l'utilisation et le fonctionnement de l'acide formique en général et le Maqs en particulier.